

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 229

Artikel: Genève : halte à la croissance!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 229 1er juin 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Adrien Muller

229

Le cinquantenaire de la COBAL

En 1923, malgré la crise économique, des hommes courageux créaient une coopérative ouvrière de production (bâtiment et génie civil). En cinquante ans, elle a acquis ses titres de noblesse par d'importantes réalisations, en terre vaudoise et romande.

De cet anniversaire, il faut souligner ceci. D'abord, les mérites exceptionnels de la génération qui s'est affirmée autour des années vingt : création de la coopérative d'habitation, de la COBAL notamment. On retrouve les noms de Jeanneret, de Weiss et de Maret, c'est-à-dire, pour une part, d'hommes qui, en 1933, ont animé la première municipalité de gauche à Lausanne.

Le lien entre la volonté de transformation écono-

mique et de transformation politique était évident pour eux. Ils ont su créer des entreprises dont le rôle doit demeurer essentiel dans la remise en cause par l'intérieur du capitalisme.

Il est regrettable que la nouvelle génération, dans son dédain de l'économie, ne comprenne pas cette évidence. Les coopératives sont à animer d'un second souffle. Doivent s'y former aux réalités économiques des hommes qui pourront ainsi assumer des responsabilités politiques.

Seule la vitalité coopérative, notamment des coopératives de production, et syndicale donnera du champ et de la profondeur à d'éventuels renversements de majorité politique.

Genève : Halte à la croissance !

Une commission du Grand Conseil genevois propose une amélioration des allocations familiales. Entre autres, l'introduction d'une allocation supplémentaire pour familles nombreuses d'un montant de 15 francs pour trois enfants, 45 francs pour 4 enfants et 90 francs pour 5 enfants et plus, venant s'ajouter aux allocations ordinaires.

Dans une lettre aux députés, le patronat genevois

relève les conséquences fâcheuses et les difficultés administratives qu'engendrerait l'acceptation d'une telle proposition. Le patronat doute qu'une telle mesure « trouverait un écho favorable dans notre population qui est particulièrement sensibilisée depuis quelques mois par les problèmes de croissance démographique et d'expansion urbaine ».

Sans commentaire.

Lausanne : manipulations universitaires

A Genève, la loi universitaire a fait l'objet d'un débat public avant d'être adoptée une première fois, non sans hésitations, par le Grand Conseil. Polémique stérile, de bas niveau ? Peut-être, mais à travers elle au moins une ébauche de contrôle démocratique.

Rien de tel à Lausanne où l'Université va, elle aussi, être dotée d'une nouvelle loi. Là, c'est la conspiration du silence. Un silence qui du reste fait bien l'affaire du Rectorat qui a, paraît-il, déposé un projet de loi, lequel, à travers une commission extra-parlementaire où n'est représentée, en fait de professeurs, que la tendance favorable

au recteur Rivier, serait déjà parvenu au Conseil d'Etat.

Le dernier texte rendu public date de 1969 ; des modifications importantes sont-elles intervenues dans la nouvelle formulation et qui imposeraient un nouveau dialogue à l'intérieur de l'Université ? Personne ne sait. De consultation des professeurs, pas l'ombre d'une (sinon extrêmement partielle dans des commissions ad hoc) ; de consultations des étudiants, pas l'ombre d'une. Voilà qui confirme que l'Université de Lausanne est à l'avant-garde de la participation, comme se plaisent à l'écrire les chantes des autorités universitaires.